

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris

Séance du lundi 29 mars 2021

Vœu relatif au manque de moyens de la DEVE pour l'accomplissement de ses missions

Déposé par les élu.e.s du GEP 20^e et du groupe Génération.s 20^e

Considérant le rôle central des questions liées à la transition écologique afin d'adapter la Ville aux défis environnementaux et climatiques à venir ;

Considérant le projet de mandature liant les différentes composantes de la majorité municipale en matière de végétalisation au service d'une Ville plus résiliente ;

Considérant les déclarations de la Maire de Paris rappelant les priorités et les objectifs ambitieux de la mandature en matière de végétalisation urbaine ;

Considérant les fortes attentes des différents acteurs du 20^{ème} arrondissement en la matière et du rôle historiquement précurseur joués par les habitant.e.s sur les questions de la nature en Ville ;

Considérant l'importance de la question de l'entretien de la végétalisation sur l'espace public et des insatisfactions remontées par les habitant.e.s concernant cette question ;

Considérant l'inadéquation entre les moyens alloués et les besoins actuels et objectifs à venir aggravée par des difficultés d'ordre conjoncturel liées à la crise sanitaire de la COVID 19 ;

Considérant l'inadaptation de ces moyens avec l'importance croissante des espaces à entretenir (*cf. 56 espaces verts -dont le parc de Belleville-, 16 murs végétalisés, 45 jardinières, 57 aires de jeux, 20 aires de fitness, 11 aires multisports, 19 aires ludiques/sportives, 92 établissements municipaux dotés d'espaces verts entretenus via un marché mais coordonnés par la DEVE*) ;

Considérant le décalage existant entre les effectifs budgétaires (EB) -postes ouverts budgétairement-, les effectifs réels (ER) -correspondant aux postes effectivement pourvus- et la « présence terrain » (PT) réduisant d'autant les moyens disponibles (*cf. longue maladie, utilisation du CET avant départs en retraite, agents en détachement ou ayant demandé une disponibilité en cours d'année, lauréats de concours ayant quitté leur poste pour commencer leurs nouvelles fonctions, agents ayant demandé un temps partiel, agents suspendus suite à une procédure disciplinaire, etc.*) ;

Considérant le ratio déjà très tendu de 4400 m²/agent, auquel s'ajoute les difficultés liées à la crise sanitaire actuelle (*cf. agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), agents ayant des pathologies les rendant vulnérables, distanciation sociale compliquant le partage des vestiaires/réfectoires et imposant des prises de poste échelonnées par roulement, modification des horaires de travail en « journée continue » pour éviter les heures d'affluence dans les transports impliquant une fin de service avancée, congés annuels que les agents n'ont pas posé du fait des périodes de confinement et/ou arrêt maladie et qu'ils posent à leur retour*) ;

Considérant la nette augmentation des accidents de travail, symptomatique d'une fatigue générale des agents restant sur le terrain pour compenser l'absence de leurs collègues ;

Considérant le décalage existant entre les prochains départs en retraite prévus en 2021 et l'ouverture des postes ouverts qu'au prochain mouvement début 2022, ainsi que les aléas non encore connus (*cf. accident de travail (AT), maladie, temps partiel, détachement, disponibilité, lauréats de concours, etc.*) ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe des Ecologistes de Paris 20^e et du groupe Génération.s 20^e

Emettent le vœu :

- D'augmenter les moyens de la DEVE visant à pallier aux difficultés, conjoncturelles et structurelles, auxquelles doit faire face les services de la DEVE au niveau de l'arrondissement au travers les modalités suivantes :
 - Procéder à des recrutements, permanents ou temporaires,
 - Recourir à des moyens supplémentaires (tels que l'ESS) pour faire face à la situation exceptionnelle rencontrée par la DEVE ;
- Intégrer ces questions aux discussions actuelles entre les Directions de l'espace public et le Secrétariat Général afin de trouver une organisation et un fonctionnement adéquats pour la suite de la mandature.